

**LES ENJEUX INTERNATIONAUX
DE LA DÉMOCRATISATION DE L'INTERNET
ET L'APPROCHE FRANÇAISE
DE LA « FRACTURE NUMÉRIQUE »**

PAR

RENAUD DE LA BROUSSE (*)

La révolution numérique s'accompagne d'un risque de fracture, source d'inégalités entre ceux qui sont connectés à l'*Internet* et ceux qui ne le sont pas. Ce risque est envisagé, au sein de l'UNESCO, selon une coupure Nord-Sud ou, au sein de la France et de l'Union européenne, selon un fossé entre des régions densément peuplées et des régions pauvres et/ou isolées, ou bien encore selon une brèche ouverte entre citoyens dotés du capital économique et culturel nécessaire, et les autres... Dans un environnement international tout autant national que local, où l'information et les réseaux occupent désormais une place centrale, l'accès à l'outil *Internet* et la maîtrise de celui-ci sont dorénavant les conditions de l'insertion de tout citoyen au sein de ces différentes sphères territoriales et de leurs prolongements virtuels.

L'enjeu majeur auquel sont confrontées les autorités locales ou nationales, les organisations multinationales et internationales, tient dès lors dans cet impératif : que le plus grand nombre possible de citoyens profite de la révolution numérique. Autrement dit, comment faire d'*Internet* un outil concourant à la réduction des inégalités plutôt qu'à l'accentuation des exclusions ?

**L'ACCÈS TRÈS INÉGAL
À LA COMMUNICATION INFORMATISÉE**

A un moment où l'étendue des besoins est énorme – le volume des données transmises devrait être multiplié par 20 entre 2000 et 2003 –, offrir à tous un accès rapide à la toile est devenu une urgence. Sans une réelle démocratisation de l'*Internet* la montée des inégalités et l'importance du nombre des laissés-pour-compte peuvent être sources de ressentiment, de division et d'atomisation des sociétés. C'est le constat que dresse, par exemple, Manuel Castells, sociologue américain théoricien de la société de l'information : « d'une manière générale, la culture, l'éducation et les ressources financières

(*) Maître de conférences à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

limitent l'accès à la communication informatisée, et son impact culturel le plus net pourrait bien être de renforcer les réseaux sociaux culturellement dominants. Dans ces conditions, nous pourrions bien finir par vivre dans des univers parallèles dont les temps ne pourront se rencontrer » (1).

Comment cette révolution et le risque de « fossé numérique » qui l'accompagne sont-ils appréhendés aux niveaux national et supranational ? En la matière, les réponses apportées sont loin d'être homogènes. Armand Mattelart, spécialiste des questions de communication, oppose ainsi l'approche néo-libérale, où l'on compte sur le marché pour opérer les ajustements nécessaires, à celle de « certains gouvernements, à commencer par le français, et [des] réseaux de la société civile à travers le monde » (2), qui prône l'interventionnisme et tente de proposer une alternative au modèle dominant de société de l'information.

Afin de comprendre les enjeux de la révolution numérique mondiale, il faut poser le décor et partir de ce qui constitue la principale inégalité : l'appartenance ou non au réseau des réseaux. Accélération du progrès technologique aidant, la progression de l'outil *Internet* a été exponentielle depuis son apparition : alors qu'il n'a mis que 4 années pour atteindre les 50 millions d'utilisateurs, 13 années avaient été nécessaires à la télévision, 16 au micro-ordinateur et 38 à la radio (3). Mais, cet essor fulgurant a surtout eu lieu dans les pays industrialisés et d'abord aux États-Unis, berceau de l'*Internet*. Parmi les nations du Sud, seule la Chine, et dans une moindre mesure l'Inde (4), tirent leur épingle du jeu, puisque ce sont elles qui, dans les trois ans à venir, formeront les premières nations du *Net* par le nombre d'internautes. De ces chiffres, on retient que d'immenses étendues géographiques, que des aires civilisationnelles entières sont de fait encore aujourd'hui exclues du réseau mondial (5).

(1) Cf. l'interview de Manuel CASTELLS par Sandrine TOLOTTI : « C'est une révolution », *Croissance, le monde en développement*, n° 429, septembre 1999, p. 30.

(2) Interview d'Armand MATTELART par Stéphane MANDARD : « Une autre société de l'information est possible », *Le Monde interactif*, 28 mars 2001, p. 6.

(3) Pour ces chiffres et les suivants, on s'est appuyé sur *Choix, la revue du développement humain*, PNUD, juin 2000, ainsi que sur les données disponibles sur <http://www.public-info.org> et <http://www.journaldunet.com>.

(4) Françoise CHIPEAUX, « 99 % des Indiens n'ont pas accès à l'information technologique », *Le Monde interactif*, 9 janvier 2001, p. 5.

(5) L'Afrique, avec ses 800 millions d'habitants environ, ne représente par exemple que 0,8 % des internautes dans le monde, et la part du Moyen-Orient dans le total mondial n'est que légèrement inférieure, avec 0,67 %.

Nombre d'internautes par continent, région ou pays (6)

<i>Continent, région ou pays</i>	<i>Nombre d'internautes en millions</i>
Amérique du Nord	154,24
Europe	94,22
France	7,20
Asie-Pacifique	89,43
Amérique Latine	13,40
Afrique	3,11
Moyen-Orient	2,40

Cette fracture Nord/Sud a d'abord pour origine un fossé technologique, pouvant lui aussi se creuser avec le temps. L'essentiel des connexions au réseau s'effectuant aujourd'hui encore *via* les lignes de téléphone fixe – en attendant l'arrivée des téléphones cellulaires de la future génération, permettant de se passer d'un ordinateur pour accéder à la Toile (7) –, l'essor de l'*Internet* dépend directement du parc téléphonique de chaque pays. Or, l'accès universel au téléphone reste un « droit de l'Homme » à conquérir pour l'immense majorité des pays du Sud où, quand elles existent, les infrastructures sont en très mauvais état. Le constat est identique pour ce qui est du parc d'ordinateurs. En butte à l'obstacle de la pauvreté, le développement d'*Internet* au Sud reste le privilège d'une minorité capable de s'équiper en matériel informatique. Quoiqu'on ait assisté à une baisse de 30 % par an du prix des ordinateurs de 1970 à 2000 (8), le coût de l'investissement diffère considérablement selon que l'on habite au Nord ou au Sud : à titre d'exemple, un ordinateur coûte l'équivalent d'un mois de salaire moyen aux Etats-Unis, contre huit ans de revenu moyen au Bangladesh.

Si, à terme, l'essentiel de la communication sociale devait circuler sur *Internet*, l'activité économique que le réseau génère ne profiterait pas à tous dans les mêmes proportions. C'est vrai pour les emplois créés dans ce secteur particulièrement dynamique : en 2002, plus de 10 millions de personnes travailleront dans le secteur des nouvelles technologies en Europe et aux Etats-Unis. Il en va de même pour les transactions réalisées en ligne puisque 94 % de celles effectuées aujourd'hui interviennent dans les pays développés. Le commerce électronique, qui devrait représenter 10 % du PIB mondial d'ici à 2005 (9), profitera avant tout à ces derniers (10). L'appartenance ou la non-appartenance au réseau des réseaux a donc d'importantes répercussions

(6) Source : Nua Internet Surveys, juillet 2000.

(7) Dès 2003-2004, on devrait compter plus de 79 millions de téléphones mobiles dotés d'un logiciel de navigation avec accès à Internet.

(8) Marc GIGET, « Une démocratisation plus rapide », *Le Monde interactif*, 9 janvier 2001, p. 4.

(9) Cf. *Choix*, *op. cit.*, p. 9.

(10) Secteur dont profiteront néanmoins certains pays du Sud, telle l'Inde dont les exportations de logiciels devraient passer de 4 milliards de dollars en 2000 à 100 milliards en 2005.

sociales, culturelles et économiques sur l'ensemble des sociétés. C'est en raison des risques d'accentuation des inégalités existantes – entre Nord et Sud, entre privilégiés et exclus, entre villes et campagnes, entre minorités et majorités, entre hommes et femmes, etc. –, que des mesures en faveur d'une démocratisation de l'accès à *Internet* ont été prises aux niveaux national et supra-national. Autant politiques qu'économiques, elles recèlent des problématiques différentes en terme de lutte contre les inégalités.

L'APPROCHE FRANÇAISE

Si les pays scandinaves ont depuis longtemps fait de la démocratisation une priorité absolue chez eux, et s'ils sont les plus sensibilisés au monde, la stratégie choisie par la France pour réduire la fracture numérique apparaît d'autant plus intéressante, que ce pays, après avoir accumulé un retard certain en la matière, déploie une politique énergique depuis 1998. « Fossé numérique », « fracture numérique », « l'*Internet* pour tous » etc. (11), voilà autant d'expressions qui témoignent de l'entrée remarquée de l'outil *Internet* et de ses applications dans le discours politique de ces dernières années. Cohabitation oblige, la surenchère à laquelle l'on assiste parfois entre l'Élysée et Matignon, quant à la nécessité de combler les inégalités d'aujourd'hui, n'est cependant qu'une version actualisée et modernisée d'un phénomène de société plus large, qui voit se creuser encore davantage les écarts entre les riches et les pauvres – ces derniers étant au nombre de six millions, soit 10 % de la population (12). Les pouvoirs politiques s'en inquiètent à voix haute – à l'image du Premier ministre Lionel Jospin, qui, le 25 août 1997, lors de l'Université de la Communication, à Hourtin (Gironde), déclarait : « *Nous refuserons que le fossé séparant ceux de nos concitoyens qui maîtrisent ces nouveaux outils du reste de la population s'accroisse* » (13) – sans que les actions entreprises soient toujours à la hauteur des défis à relever et des besoins à satisfaire.

L'effort immense à réaliser pour que chaque citoyen soit réellement un utilisateur d'*Internet* tient en quelques chiffres. Fin 2000, seuls 29 % des foyers étaient équipés d'un PC et 13 % étaient dotés d'un accès *Internet*. Quant aux PC connectés à *Internet*, ils étaient 5,9 % fin 1999 et 16,7 % début 2001 (14). L'amorce d'une réaction gouvernementale sérieuse a eu lieu dans la foulée du discours d'août 1997, avec l'adoption par le Comité interministériel pour la société de l'information (CISI), le 16 janvier 1998, d'un « Programme d'action gouvernementale pour la société de l'information »

(11) Tel était le thème des dernières « Rencontres parlementaires sur la société de l'information et de l'Internet », Assemblée nationale, Paris, 10 octobre 2000.

(12) Florence COURET, « La France compte six millions de pauvres », *La Croix*, 17 octobre 2001.

(13) Discours disponible sur <http://www.internet.gouv.fr/PM/#anchor52>.

(14) Cf. http://www.journaldunet.com/cc/cc_equi_fr.shtml.

(PAGSI) (15), dont l'une des priorités essentielles était la modernisation de l'administration – celle-ci passant par une systématisation de l'utilisation de l'outil *Internet*, par une transformation profonde des relations avec les usagers (16) et par un plan ambitieux de formation des agents des administrations aux NTIC.

Autre priorité affichée, réduire les disparités régionales très fortes quant à la pénétration d'*Internet* dans les foyers : alors que dans trois régions (Auvergne, Limousin et Champagne-Ardenne), ce taux était inférieur à 2 % en 1999, il était supérieur à 4 % en Lorraine, en Rhône-Alpes, en Pays de la Loire, en Bourgogne et en Haute-Normandie, et supérieur à 8 % en Ile-de-France (17)... Le territoire français reste inégalement équipé pour ce qui est de l'accès aux hauts débits (18) et au téléphone mobile – gages s'il en est d'une égalité d'accès à *Internet*. Le gouvernement s'est ainsi engagé à rattraper ce retard, en témoigne par exemple la décision, prise le 9 juillet 2001, dans le cadre du Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT), d'obtenir 100 % de couverture nationale pour les téléphones mobiles en 2004 (10 milliards de francs seront ainsi débloqués par l'Etat) et de garantir l'accès de tous au haut débit en 2005 (l'Etat apportant 500 millions de francs sur le 1,4 milliard nécessaire) (19)...

Un autre pan important de l'action des pouvoirs publics, au niveau gouvernemental, régional, départemental et municipal consiste à multiplier les points d'accès publics et gratuits à *Internet*, non seulement parce que les relations des citoyens avec ces premiers passeront de plus en plus par ce que l'on appelle « l'e-gouvernement » (20) ou « l'e-administration », mais aussi parce que c'est le seul moyen d'éviter que les populations les plus défavorisées ne soient marginalisées numériquement en plus de l'être socialement ; de tels points d'accès, en offrant une identité virtuelle à chacun (adresse électronique) et en développant chez les plus démunis un sentiment d'appartenance à la communauté virtuelle en leur garantissant un droit d'accès, participent au renforcement de la cohésion sociale (21).

On citera en exemple l'initiative prise par Claude Bartelone, ministre délégué à la Ville, qui annonçait, le 10 juillet 2001, un plan de développe-

(15) Pour le bilan du PAGSI après un an d'activités, cf. <http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/cisi190199/synthes.htm>.

(16) Sur ce point, cf. Renaud DE LA BROSSE, « L'usage d'Internet entre Administrations et administrés français : vers une rupture du lien d'égalité des citoyens devant le service public ? », *Communication présentée lors de la Conférence annuelle du Groupe Européen d'Administration Publique (GEAP)*, « Gérer les réseaux », à Vasaa (Finlande), du 5 au 8 septembre 2001, 15 pp.

(17) Source : ITEMS International.

(18) A titre d'exemple, alors que dans les départements d'Ile-de-France ou d'Alsace, la couverture ADSL de France Télécom concerne de 16 à 59 communes, ce chiffre n'est que de 0 à 2 dans les départements des Pyrénées-Orientales, de Corse-du-Sud ou des Alpes-de-Haute-Provence. Source : ITEMS International/Tactis.

(19) Cf. <http://www.internet.gouv.fr/francais/frame-home.html>.

(20) Par « e-gouvernement », on entend généralement l'application des outils et des techniques Internet par les gouvernements, au bénéfice des citoyens et des entreprises.

(21) A ce sujet, on invite le lecteur à se reporter au point 3 de la *Contribution des autorités françaises au plan d'action e-Europe* : <http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/eeuropefr.htm>.

ment de l'*Internet* dans les quartiers populaires afin de combler le fossé numérique : parmi les mesures prévues, un budget de 50 millions de francs destiné à financer 1 000 Espaces Publics Numériques (EPN) dans les quartiers prioritaires, pour rendre accessibles à tous l'usage et la formation aux nouvelles technologies (22). Cette action spécifique s'inscrit dans un plan plus large du gouvernement, qui s'est fixé « *pour objectif d'atteindre en trois ans plus de 7 000 espaces ouverts au public permettant la découverte des outils et des services de la société de l'information, dont 2 500 espaces publics numériques offrant une formation très générale, ouverte à tous, sous la forme d'un Passeport pour l'Internet et le multimédia* » (23).

Parallèlement aux mesures prises dans un cadre local, des mesures nationales incitatives fortes sont, elles aussi, indispensables. Outre la question de l'équipement informatique – que certaines associations d'internautes proposent de résoudre par la baisse de la TVA sur les matériels et les abonnements, ou encore par l'octroi de prêts à taux nul pour l'achat d'ordinateurs et de périphériques –, le défi prioritaire à relever en France reste celui du coût excessif des communications. C'est d'ailleurs le constat que dresse le député Thierry Carcenac dans son rapport au Premier ministre : « *le frein le plus important à l'émergence d'une société de l'information solidaire reste le coût de la connexion à Internet, dû à la taxation des communications locales. Il apparaît donc indispensable de prendre toutes les mesures réglementaires nécessaires afin de faire naître une offre commerciale d'accès à Internet illimité pour un prix forfaitaire incluant les communications locales (...)* » (24).

DÉMOCRATISER L'INTERNET : UN CONSENSUS PLANÉTAIRE

– Au-delà de l'originalité de l'approche française, le débat autour des inégalités nées du « fossé numérique » et de la nécessaire démocratisation de l'outil *Internet* pour tous, se pose à ***l'échelle planétaire***. Peu ou prou, tous les États industrialisés, tous les regroupements d'États et toutes les organisations internationales se sont en effet donné pour priorité de réduire cette fracture – à l'instar des Quinze, lors de la présidence portugaise du premier semestre 2000, ou du G8, lors du Sommet d'Okinawa de juillet 2000, au cours duquel une Charte sur la société de l'information a été adoptée en ce sens. A la suite de cette Charte, un Groupe d'experts a été créé sur l'accès aux nouvelles technologies de l'information (25).

(22) Cf. <http://www.internet.gouv.fr/francais/index.html>.

(23) *Relevé des décisions prises par le Comité interministériel pour la société de l'information (CISI)*, 10 juillet 2000, p. 1.

(24) Cf. *Pour une administration électronique citoyenne. Méthodes et moyens*, Rapport au Premier ministre, 19 avril 2001, p. 82.

(25) *Geant* en français et *Dotforce* en anglais.

Il s'est réuni pour la première fois les 27 et 28 novembre 2000 à Tokyo, avec des représentants des pays en voie de développement et du secteur privé (ONG y compris, dont certaines, à la pointe de la contestation du mouvement de mondialisation actuel, voient dans Internet un outil essentiel pour leur combat). Une série de recommandations a été faite, allant dans le sens d'une amélioration des infrastructures, du cadre réglementaire, d'une multiplication des points d'accès publics à *Internet*, d'une aide à la formation pour les citoyens ou encore le développement d'applications essentielles à ces derniers. On retrouve une priorité identique au sein d'organisations internationales membres du système des Nations Unies comme l'UNESCO, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), ou encore le Conseil Economique et Social (Ecosoc), qui a consacré, du 5 au 7 juillet 2000, une de ses sessions aux techniques de l'information.

– Mais c'est d'abord *aux Etats-Unis*, où il est né et où il s'est développé, que cette préoccupation va se faire jour. La prise de conscience de l'existence d'inégalités croissantes d'accès au réseau des réseaux donne lieu, dès 1995, à la publication, par le *U.S. Department of Commerce*, d'un rapport (26), « *Digital Divide* » – faisant l'objet de réactualisations (27) –, où elles sont pointées du doigt, qu'il s'agisse des inégalités entre riches et pauvres ou de celles existant parmi les communautés ethniques défavorisées. Mais, à la différence de ce qui se fait en France par exemple, où existe une action volontariste des pouvoirs publics pour réduire la fracture numérique, aux Etats-Unis, l'initiative en la matière est laissée prioritairement aux acteurs locaux – privés et publics. Dans un pays « où 15 à 20 % des Américains sont en situation d'exclusion, avec très peu de chance de s'en sortir » (28), d'aucuns doutent que l'initiative privée ou locale permette seule aux quelque 40 millions de citoyens exclus socialement et politiquement d'avoir accès à *Internet* – réseau au travers duquel vont pourtant dorénavant passer l'essentiel de l'interactivité sociale, de l'activité économique et de la participation politique.

L'inquiétude américaine de voir s'élargir avec *Internet* le fossé entre privilégiés et démunis, très vive au milieu des années 1990, s'est néanmoins progressivement estompée avec la réduction des écarts dans l'utilisation du *Web* : de 26,2 % en décembre 1998, la part des foyers américains connectée au réseau a atteint 41,5 % en août 2000, – ce qui signifie tout de même qu'en dépit d'une nette progression, plus de la moitié de la population de ce pays en est exclue, la hausse ayant principalement profité aux membres de la classe moyenne. Mais les progrès les plus significatifs ont eu lieu dans la réduction des disparités hommes/femmes, 44,2 % des femmes utilisant désormais Internet, se rapprochant ainsi des hommes, lesquels sont 44,6 %

(26) Pour une version en ligne de ce rapport, cf. <http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/fallingthru.html>.

(27) Pour une version réactualisée de 1998, cf. <http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/net2>.

(28) Manuel CASTELLS, *op. cit.*, p. 29.

à y recourir. Il en est de même des disparités jeunes/personnes âgées : alors que la progression des internautes entre 1998 et 2000 a été de 35 % pour l'ensemble des Américains, chez les internautes de plus de 50 ans, elle a été de 53 %. En revanche, quoiqu'en nette augmentation (plus de 100 % en moins de deux ans), le nombre de foyers connectés dans la minorité noire n'était que de 23,5 % en août 2000 (*idem* chez les Hispaniques), soit très en deçà de la moyenne nationale.

Ces résultats encourageants – à tel point que le Département au Commerce titre depuis lors son rapport « *Falling Through the Net : Toward Digital Inclusion* » (« Vers l'intégration numérique ») (29), plutôt que *Digital Divide* (« Fracture numérique ») – ont été obtenus grâce à une multiplication des points d'accès publics, cela, notamment dans les écoles, les bibliothèques ou les centres culturels, ainsi que *via* la distribution de plusieurs dizaines de millions de dollars au tissu associatif venant en aide aux familles les plus modestes pour se connecter, et grâce aux dons en matériel des entreprises du secteur privé aux écoles ou aux particuliers, etc.

– *Du côté de l'Union européenne*, la moyenne du nombre de foyers connectés à *Internet* au sein des Quinze était de 28,4 % en octobre 2000 (contre 18 % en avril) (30) – soit sensiblement moins que la moyenne américaine. Mais, ces chiffres cachent d'importantes disparités entre les pays : alors que la Grèce, l'Espagne et le Portugal n'atteignent pas les 20 % et que la France les dépasse à peine, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède sont sensiblement au-dessus de la barre des 50 % de foyers connectés. L'écart technologique le plus préoccupant concerne cependant le clivage entre régions richement et faiblement dotées au sein de l'Union. Ainsi, alors que la moyenne des dépenses des régions consacrées à la recherche et au développement en Europe est de 2 % de leur PNB, les vingt-cinq régions les plus pauvres n'y ont affecté que 0,5 % de leur.

Un décalage régional semblable doit être constaté dans le domaine éducatif ou celui des emplois liés aux nouvelles technologies d'information et de communication. En effet, alors que les emplois liés à ce secteur représentent 14 % du total dans les 25 régions les plus riches il n'est que de 4 % dans les 25 régions les plus pauvres... C'est pour combler ce retard et ces inégalités que les Quinze, sous l'impulsion du commissaire en charge des entreprises et de la société de l'information, ont décidé (31) de lancer le programme « E-Europe, une société de l'information pour tous », avec pour objectif stratégique de devenir l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde dans les dix ans à venir. Dans cette optique, a été mis en œuvre un projet, « E-Europe Action Plan », dont le but est d'inciter les

(29) Publié en octobre 2000 : <http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/fttn00/contents00.html>.

(30) U.E. Eurobarometer (avril/octobre 2000).

(31) Cf. la « Décision du Conseil du 30 mars 1998 portant adoption d'un programme communautaire pluriannuel pour stimuler la mise en place de la société de l'information en Europe ("Société de l'information") », consultable sur : <http://www.internet.gouv.fr/fracais/textesref/deconseil300398.htm>.

Etats membres, la Commission et le Parlement à se mobiliser autour de trois objectifs-clefs, articulés en une soixantaine de mesures concrètes (32) : rendre l'*Internet* moins cher, plus rapide et plus sûr; stimuler l'utilisation du *Web* (et donc les usages); investir dans la formation.

Parce que les principales inégalités d'accès à *Internet* dans le cadre européen se posent selon une problématique régionale, la Commission entend rétablir l'équilibre en recourant principalement aux fonds structurels, dont une part croissante ira désormais au service des régions pour le développement d'*Internet*. Michel Barnier, commissaire en charge de ces fonds, annonçait pour la période 2000-2006 une multiplication par trois des ressources consacrées à la société de l'information par rapport à la période antérieure – soit 6 ou 7 milliards d'Euros au lieu de 2 milliards précédemment... En plus de cet effort portant sur les fonds structurels, une aide supplémentaire de 400 millions d'Euros devait être débloquée par la Commission, afin de mener à bien des actions innovantes dans le domaine de la sensibilisation des acteurs régionaux ou encore de la nécessaire valorisation des pôles de compétences régionaux dans ce domaine.

L'échelon régional retenu par la Commission pour combler la fracture numérique existante est particulièrement intéressant, ainsi que l'explique Steve Smithson, professeur à la *London School of Economics*, selon lequel « le rôle des gouvernements locaux sera déterminant », par opposition à « celui des grands groupes internationaux » (33). Parallèlement à ces mesures volontaristes, la Commission entend favoriser la concurrence entre opérateurs, pour faire baisser les prix et démocratiser l'accès à *Internet*, mais aussi encourager, pour des raisons économiques évidentes, les hauts débits, car, comme le souligne le Finlandais Erkki Liikanen, commissaire européen à la société de l'information, « *il faut avoir suffisamment de vitesse sur la ligne pour que les gens puissent effectivement travailler sur Internet* » (34). Autant d'objectifs prioritaires qui l'ont poussé à soumettre au Conseil européen une proposition de directive sur le « service universel », avec pour ambition d'offrir « *la possibilité à tout le monde d'avoir accès à un Internet qui fonctionne, [car] c'est le premier défi de la Communauté européenne* » (35).

– ***Parmi les grandes puissances en développement*** que sont, par exemple, l'Inde et le Brésil – mais aussi dans une moindre mesure la Russie, où l'industrie des nouvelles technologies de l'information et de la communi-

(32) Parmi ces mesures concrètes, citons la volonté de : voir d'ici fin 2001 toutes les écoles, bibliothèques et universités connectées au réseau, et dotées de ressources multimédia; généraliser, d'ici fin 2002, l'utilisation des technologies numériques dans les enseignements des professeurs, et l'acquisition par les élèves d'une culture numérique avant la fin de leur cursus scolaire; garantir, d'ici fin 2003, l'accès électronique aux services public européens... Se reporter à http://europa.eu.int/comm/stockholm_council/europe_fthtm.

(33) Cf. Interview de Steve SMITHSON par Marie-Béatrice BAUDET : « Le rôle des pouvoirs publics locaux sera déterminant dans la réduction de la fracture numérique », *Le Monde interactif*, 9 janvier 2001, p. 3.

(34) Interview d'Erkki Liikanen par Cécile DUCOURTIEUX, « Moins parler de technologie et se consacrer au contenu », *Le Monde interactif*, 19 septembre 2001, p. 4.

(35) *Idem*.

cation part d'un niveau très bas (36) –, le fossé numérique est abyssal tant l'accès au *Web* ne concerne qu'une infime minorité de la population.

Pour l'*Inde*, malgré ses succès informatiques à l'exportation (logiciels et informaticiens), on ne « compte que cinq millions d'ordinateurs personnels et un million de connectés à Internet dans un pays d'un milliard d'habitants » (37). Si le gouvernement a bien lancé quelques initiatives, dont le programme Gyandoot visant à installer dans les campagnes des cyberkiosques reliés au réseau mondial mais aussi à l'*Intranet* des administrations locales, l'essentiel reste à faire en matière de développement des infrastructures et de baisse du prix des ordinateurs. L'espoir pourrait bien venir ici du secteur privé, grâce notamment à la mise au point, par des informaticiens de l'Université de Bangalore, d'un ordinateur simplifié recourant à des technologies gratuites. D'un coût modique (1 500 francs), le *Simputer* (contraction de *SIM*ple et de *comPUTER*) pourrait contribuer à développer Internet dans les campagnes par le biais d'une acquisition et d'une utilisation collectives.

Au *Brésil*, 4 millions de privilégiés sur 170 millions d'habitants utilisent régulièrement Internet, chez eux (2 millions de connectés directement) ou au travail, soit un peu plus de 2 % des Brésiliens. Pour faire reculer le « Mur de l'apartheid virtuel », le gouvernement a lancé un grand programme pour la société de l'information : ce sont ainsi plus de 4,5 milliards de Francs qui devraient être dépensés pour développer les accès publics à Internet dans les centres communautaires, les centres de télécommunication ou les bibliothèques. L'objectif, ambitieux, est de faire en sorte que, d'ici 2003, 20 % de la population puisse surfer sur le *Web*. Mais, dans un pays où la monnaie est régulièrement dévaluée et où les chantiers gouvernementaux ont du mal à se traduire sur le terrain, l'initiative privée reste indispensable. Par exemple, en multipliant l'action menée par l'ONG Comité de Démocratisation de l'Informatique, qui a été à l'origine du développement d'un modèle d'Écoles d'informatique et citoyenneté, implantées dans des quartiers défavorisés : autonomes financièrement, 208 d'entre elles scolarisent plus de 60 000 élèves au Brésil (38).

– Là où les États n'ont pas les moyens d'agir, comme en *Afrique*, des actions collectives s'avèrent nécessaires. Des responsables politiques, des intellectuels ou bien des hommes d'affaires africains ont ainsi pris conscience des défis techniques à relever et des enjeux que représente Internet en tant qu'outil de développement. La manifestation la plus symbolique de cette prise de conscience a été l'adoption, en 1996, à l'occasion d'une réunion de la Communauté économique africaine (CEA), de l'« Initiative société africaine de l'information » (Aisi), dont l'objectif était qu'à l'horizon 2010, tous les

(36) Eve CONANT, « Russia Romances the Internet », *Newsweek*, 1^{er} octobre 2001, p. 7.

(37) Jean PIEL, « Inde : le sésame informatique », *Croissance*, n° 450, juillet-août 2001, pp. 32-33.

(38) Christian DUTILLEUX, « Brésil : le défi du Web pour tous », *Croissance*, n° 450, juillet-août 2001, p. 34.

Africains aient accès aux moyens de communication modernes. Mais, avec la privatisation du secteur des télécommunications et l'entrée en scène de grands groupes mondiaux, l'investissement repose désormais presque exclusivement sur la (bonne) volonté d'opérateurs privés, dont les objectifs ne coïncident pas forcément avec les priorités définies par les autorités nationales, par exemple, en matière d'éducation ou de culture.

Le succès du développement d'*Internet* en Afrique dépend donc d'une étroite collaboration entre entreprises privées, acteurs de la société civile et pouvoirs politiques. Pourtant, si l'État patrimonial a vécu, les gouvernements africains n'en conservent pas moins une certaine marge de manœuvre : une quarantaine d'entre eux lançait ainsi en 1998 un projet, « *Connexion africaine* », piloté par l'Union panafricaine des télécommunications, visant à installer cinquante millions de lignes téléphoniques d'ici 2003. Les moyens seront-ils à la hauteur de l'ambition ? Une chose est certaine : seules une approche et une coopération continentales, relayées par les organisations régionales, hisseront l'Afrique, mais aussi d'autres continents, au rang d'acteur dans la société de l'information.

A cet égard, des organisations internationales comme le PNUD ont, elles aussi, un rôle à jouer pour que la révolution de l'information se fasse au bénéfice des pauvres de la planète, et non à leur détriment. Le G8 a ainsi demandé au PNUD et à la Banque mondiale de mener une réflexion sur la manière de réduire la fracture numérique par l'encouragement de partenariats entre les secteurs privés et publics (39). L'une des actions prioritaires menées par le PNUD en Afrique a consisté en la multiplication de « cybercafés » ou points d'accès publics qui se comptent désormais par milliers. La force du PNUD réside plus dans sa capacité à servir de catalyseur à des projets, que dans ses propres possibilités d'investissement. Grâce à son savoir-faire, il est parvenu à offrir « une formation en technologies de l'information à des groupes de la société civile et économiquement faibles » (40), dans des pays aussi différents que le Gabon, l'Égypte, l'Ouzbékistan, la Malaisie ou le Timor Oriental.

VERS UN CONTENU UNIFORME ?

Au-delà du combat mené par les différents acteurs pour démocratiser l'accès à l'*Internet*, se pose la question des contenus, afin qu'il ne soit pas un instrument d'acculturation de plus, ou un simple gadget technologique. Pour qu'*Internet* se développe, il faut aussi expliquer aux utilisateurs potentiels ce que peut apporter cette technologie dans beaucoup de domaines en

(39) Cf. Interview de Mark Malloch Brown, directeur exécutif du PNUD, par Afsané BASSIR. Pour : « Les nouvelles technologies sont devenues indispensables dans la lutte contre la pauvreté », in *Le Monde interactif*, 9 janvier 2001, p. 9.

(40) Mark MALLOCH BROWN, « L'Internet et le développement », in *Choix*, juin 2000, p. 4.

termes de services. C'est la condition que pose la Commission de l'Union européenne pour que ses ambitions de société de l'information ne restent pas vaines et que les acteurs s'approprient ces nouvelles technologies. Un impératif que résume bien le commissaire Erkki Liikanen, selon lequel « *aujourd'hui, il [faut] moins parler de la technologie, [mais] se consacrer aux contenus et stimuler les usages. C'est là le principal chantier qui nous attend* » (41).

Stimuler les usages, ce pourrait être le rôle de l'école, dans la mesure où l'équipement et la connexion au réseau des réseaux est une priorité affichée par la quasi-totalité des acteurs. Mais, là encore, les situations sont contrastées et les moyens inégaux. En Europe, si près de 90 % des établissements secondaires sont désormais connectés à *Internet* – sauf en Grèce où le taux plafonne à 18 % – un gros effort reste à faire dans les écoles primaires, où l'écart est beaucoup plus grand : 2 % en Grèce, 20 à 40 % en France, au Portugal, au Luxembourg et aux Pays-Bas, le reste des États membres se situant dans la fourchette supérieure (40 à 80 %). Autre cas de figure symbolique, l'Afrique du Sud, pays africain pourtant le plus développé, où 75 % des établissements scolaires n'ont pas de lignes téléphoniques, et donc pas de connexion à *Internet*...

Là où les écoles sont connectées, l'appropriation d'*Internet* par les enfants et les internautes de demain passe nécessairement par l'utilisation de cette technologie par les enseignants dans leurs activités quotidiennes, et par le développement des logiciels éducatifs : ce que fait par exemple la France, dans le cadre du PAGSI, où « *la création et la diffusion de contenus pédagogiques ont été encouragées, notamment par l'ouverture d'un guichet unique pour les produits multimédias éducatifs disposant de 40 MF* » (42), et où 165 millions de Francs ont été débloqués pour que la totalité des écoles soit raccordées à *Internet* avant la fin de l'année scolaire 2001-2002 (43).

Stimuler les usages passe aussi par une meilleure représentation des cultures sur la Toile, et donc par l'utilisation des langues qui les véhiculent. Si l'anglais est le langage dominant (86,54 %), les autres langues utilisées sont pratiquement toutes européennes. Elles se sont imposées comme des langues véhiculaires : l'allemand l'est à 5,83 %, le français à 2,36 %, l'italien à 1,55 %, l'espagnol à 1,23 %, le portugais à 0,75 %, le hollandais à 0,54 %, le finnois à 0,5 % et le suédois à 0,36 %, quand le japonais ne l'est qu'à 0,34 % (44). Certains États se sont lancés collectivement dans cette bataille, à l'instar de ceux qui sont membres de la Francophonie, *via* l'initiative du

(41) *Op. cit.*

(42) « Comité interministériel pour la société de l'information », (CISI) : *Synthèse de l'état d'avancement du PAGSI après un an.*, *op. cit.*

(43) « Relevé des décisions prises par le Comité interministériel pour la société de l'information », *op. cit.*, p. 8.

(44) Source : INKTOMI, *Les Langues du WEB en %*.

Fonds francophone des inforoutes, qui vise à encourager la création de contenus en français sur Internet (45).

Parallèlement à la nécessaire utilisation d'un plus grand nombre de langues sur *Internet*, le défi principal à relever, auquel s'est notamment attelé l'UNESCO, tient évidemment dans la présence des cultures et valeurs d'aires civilisationnelles d'une grande richesse et paradoxalement absentes de la Toile. Pour illustrer les enjeux internationaux de la démocratisation des contenus, on peut citer l'Afrique, où la situation peut être considérée comme la plus critique et la plus symbolique à la fois. Car, actuellement, ce continent ne compte guère que pour 0,4 % du contenu des millions de pages existant sur la Toile, alors que l'Afrique totalise 12 % de la population mondiale... Les sites les plus populaires dédiés à l'Afrique se trouvent par ailleurs fréquemment localisés dans les pays du Nord, créés par des émigrés le plus souvent. D'autres promoteurs de sites Web, tout en étant basés sur le continent, ont opté pour un hébergement en Europe ou aux Etats-Unis, les coûts y étant moindres et le risque de censure inexistant...

Aussi, pour être davantage présents en termes de contenus, les Africains devront-ils définir clairement leurs priorités, déterminer une stratégie, et avancer selon leur propre rythme : l'exploitation électronique de leur formidable gisement de valeurs culturelles est à ce prix. C'est ce qu'Alpha Oumar Konaré, Président du Mali, a compris parmi les premiers, en affirmant que « *les Africains doivent se retrouver sur la Toile mondiale autour de valeurs partagées pour pouvoir ensuite transmettre ce capital au reste du monde* ». Une autre façon de dire que l'Afrique ne tirera aucun profit de la société de l'information si elle n'est pas en mesure de faire partager des contenus proprement africains.

Les expériences menées de part et d'autre témoignent d'une prise de conscience internationale pour la démocratisation de l'accès à l'*Internet*. Les situations nationales, régionales et locales sont, certes, disparates. Suivant les cas, la fracture numérique se pose selon une problématique de déséquilibres entre territoires, de fossé culturel et/ou économique, de discrimination entre communautés ethniques, de fossé générationnel ou bien encore d'inégalités entre hommes et femmes.

Partout, les succès ou les échecs enregistrés tendent à confirmer que le pari de la démocratisation de l'accès à l'*Internet* ne peut être gagné sans l'implication concertée de tous les acteurs. Chacun a son rôle à jouer : la Communauté internationale, en apportant son soutien aux pays les plus démunis ; les Etats, en assurant le développement harmonieux des infrastructures sur leur sol ; les régions, en garantissant un maillage équilibré entre villes et campagnes ; les communes, en offrant des services en ligne et

(45) Stéphane FOUcart, « Le savoir francophone s'organise », 24 octobre 2001. Cf. http://interactif.le-monde.fr/article/0,5611,2858-6672-236079_0,FF.html.

en mettant à la disposition de leurs administrés des points d'accès publics au réseau ; le secteur privé, en tirant à la baisse les coûts d'accès à la Toile ; les ONG et le monde associatif au sens large, en aidant les individus à s'approprier ce nouvel outil par des actions de formation mais aussi de création de contenus.